

Titre

Numéro:..... 2
Date:..... 06.11.2019
Article:..... 2019 - 2/170/707110/99001
Libellé:..... Impôt foncier - Premier rôle

En vertu d'une décision d'ordonnancement du collège des bourgmestre et échevins et conformément aux articles 94 et 135 de la loi communale du 13 décembre 1988, le receveur communal encaissera

la somme de

*****2 285 532,40 EUR**

aux dépens de

Titre Récapitulatif

date facture:.....
référence:.....
objet facture:.....

Objet

IPFB IMPOT FONCIER B-2019 06.11.2019

Ainsi ordonné à Esch-sur-Alzette, le 06.11.2019

Le Secrétaire général,

L'Echevin,

Le Bourgmestre,

Vu et approuvé

Esch-sur-Alzette, le _____

Le conseil communal,

Point de l'ordre du jour _____